



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Amandine GUERSING  
Tél. : 03 87 34 83 50  
Fax : 03 87 34 34 19  
Mél : amandine.guersing@moselle.gouv.fr  
Réf. : AG/ASPE-L9

SNCF INFRAPOLE LORRAINE  
Unité Voie de Thionville  
4, Chemin des bains  
57 100 – THIONVILLE

A l'attention de J.Christophe NICOLAS

Objet : Dossier de déclaration concernant l'extraction des  
sédiments présents dans l'ouvrage de  
franchissement du ruisseau du Geissenberg par la  
voie SNCF à APACH et RUSTROFF  
Accord Immédiat  
P. J. : Récépissé de déclaration  
Fiche descriptive de l'opération

Metz, le 3 août 2015.

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Extraction des sédiments présents dans l'ouvrage de franchissement du ruisseau du Geissenberg par la voie SNCF sur les communes de APACH et RUSTROFF**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier complet au guichet unique de l'eau : 30 juillet 2015
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2015-00050
- Dossier réalisé par : Atelier des Territoires

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de APACH et RUSTROFF où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

Atelier des Territoires  
Mairie de Rustroff  
Mairie d'Apach  
ONEMA SD 57-- Benoit LABIGAND

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER